




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

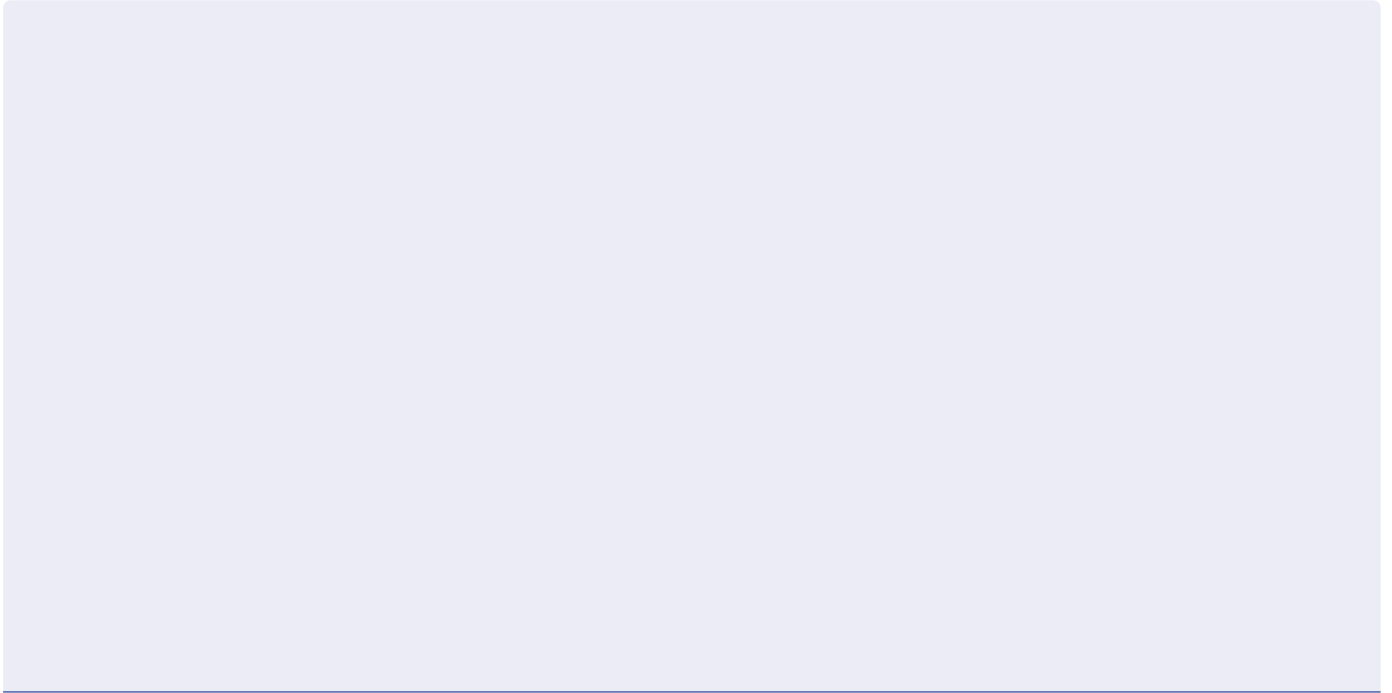
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

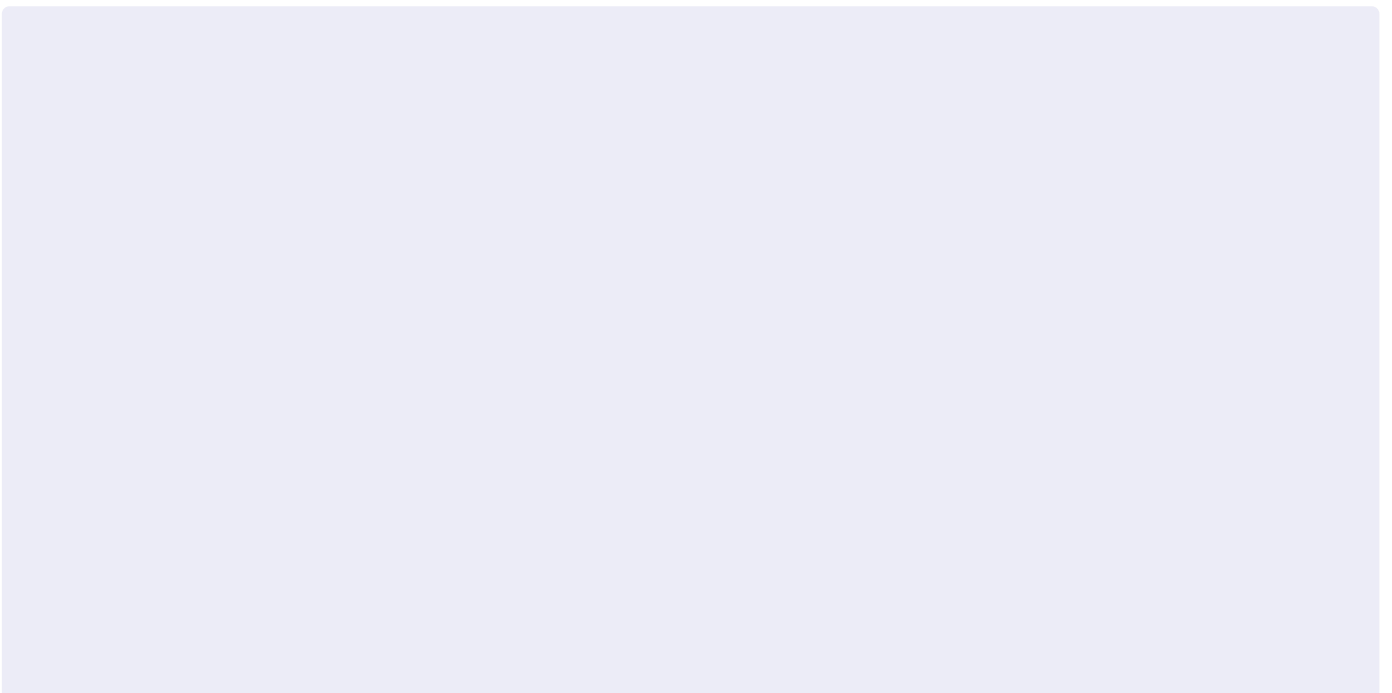
4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

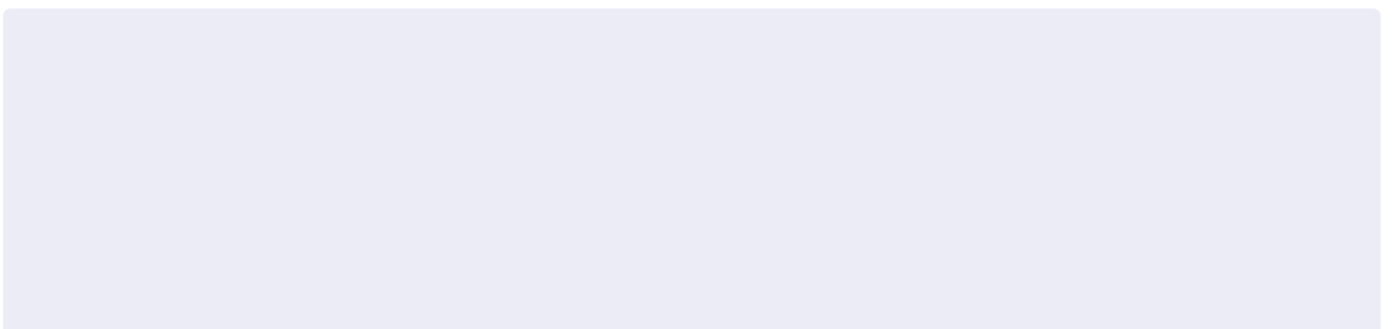


4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Auto-évaluation	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Notice architecturale	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Girard de Vasson

Prénom Jeremy

Qualité du signataire PDG

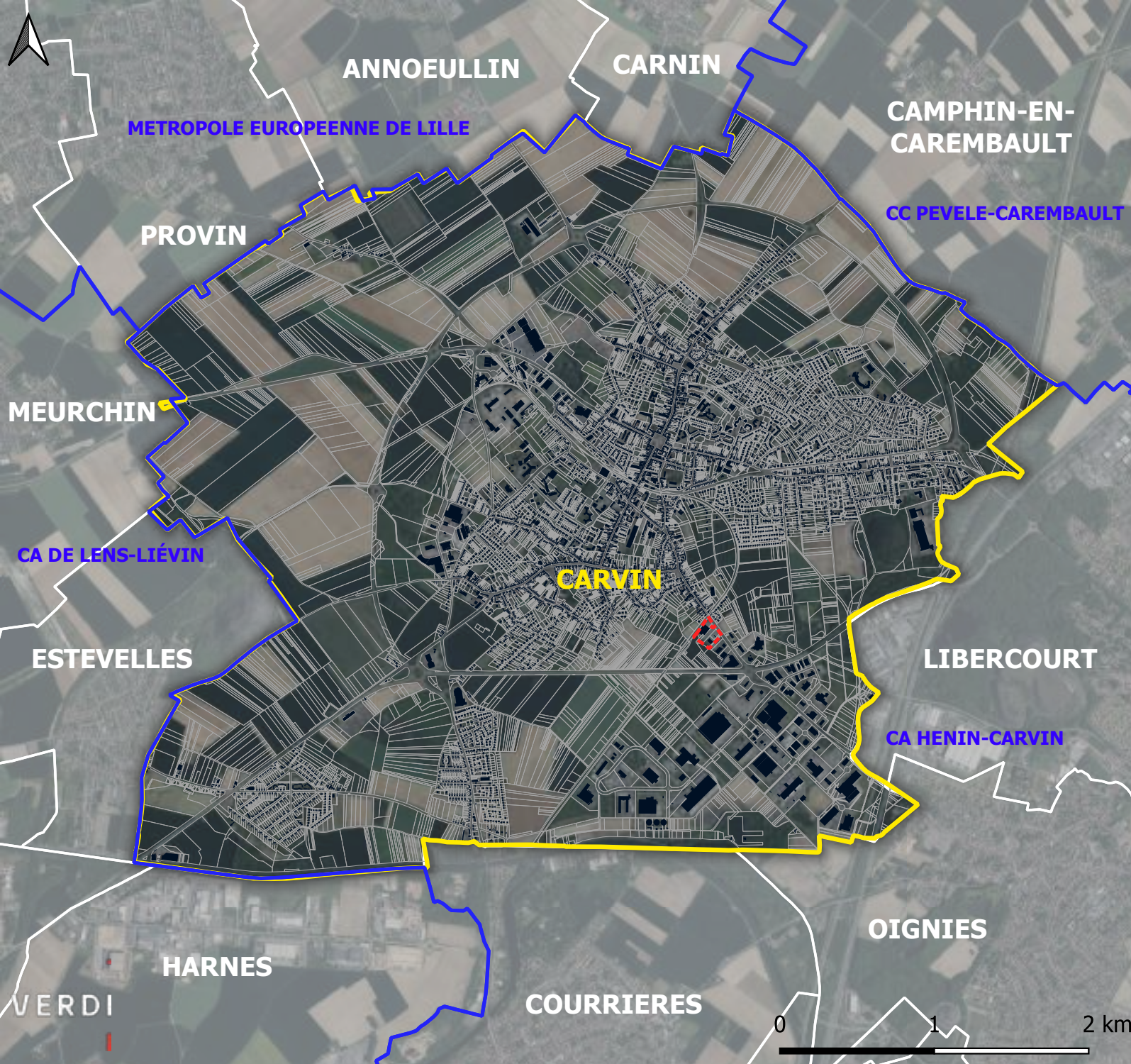
A Carvin

Fait le 04/10/2013






Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION



Légende :

LIMITE ADMINISTRATIVE

-  EPCI - CA HENIN CARVIN
-  Carvin
-  Limite du projet

Source : BD TOPO ; cadastre Etalab ;
OpenStreetMap (2021)

Réalisation : VERDI Conseil Nord de France

ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES DU SITE

1



2



3



4



ANNEXE 5 : PLAN DE MASSE DU PROJET

Foncier SCL DU CHATEAU : 17344 m²



01.1 PLAN MASSE

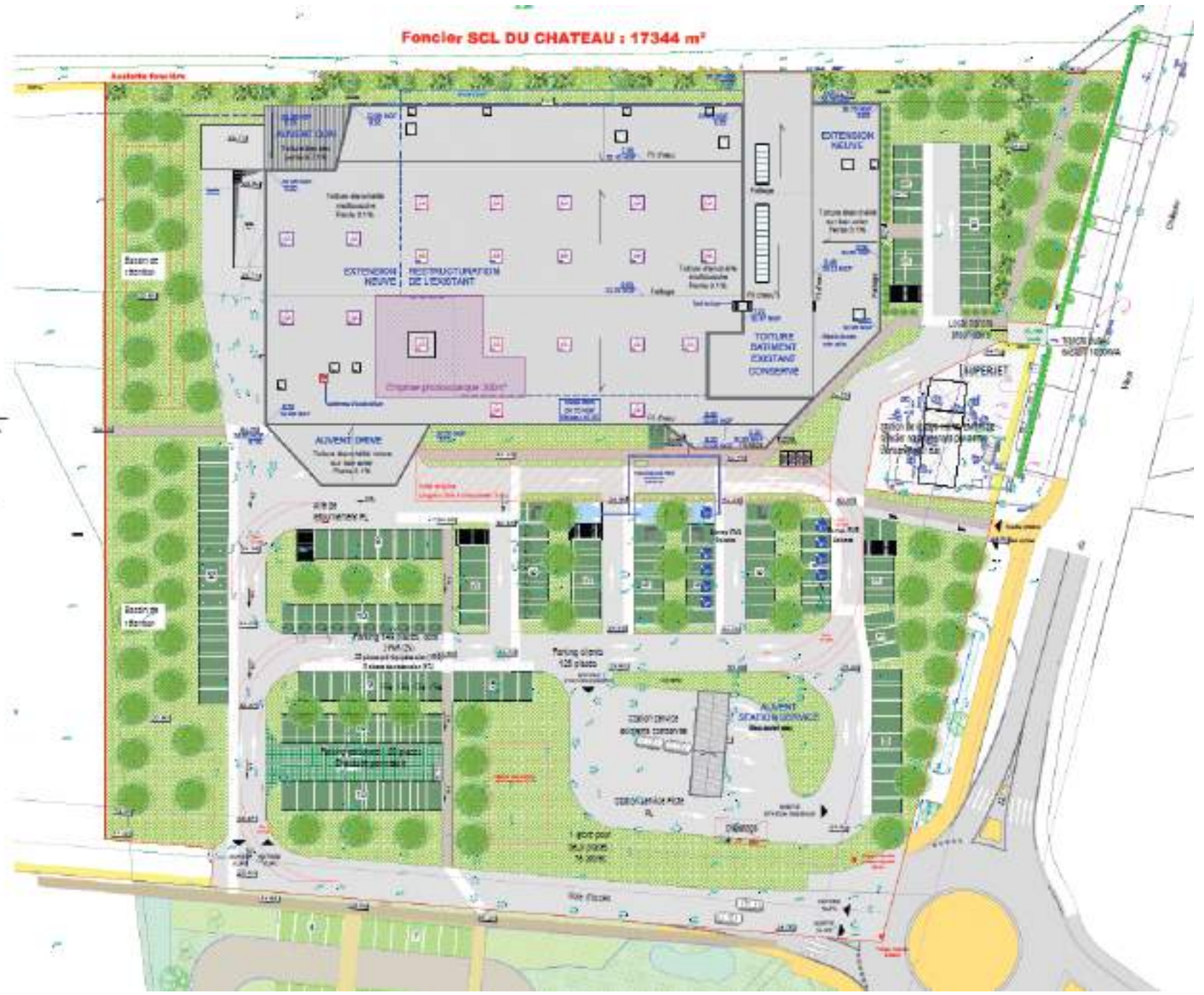


Logo: AVANTPROPOS ARCHITECTES

Logo: SCL DU CHATEAU

Legend items:

- Structure existante
- Structure nouvelle
- Structure à démolir
- Structure à restaurer
- Structure à réhabiliter
- Structure à réaménager
- Structure à réutiliser
- Structure à réconvertir
- Structure à réintégrer
- Structure à réqualifier
- Structure à révaloriser
- Structure à réhabiliter
- Structure à réintégrer
- Structure à réqualifier
- Structure à révaloriser



VERDI

ANNEXE 6 : ABORDS DU SITE



Légende :

■ Tissu urbain discontinu
■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques

■ Terres arables hors périmètres d'irrigation

■ Forêts de feuillus

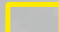
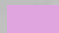


ANNEXE 7: SITES NATURA 2000

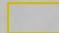



Légende :

NATURA 2000

-  Zone Natura 2000 " Habitats faune flore"
-  Zone Natura 2000 "Oiseaux"

Limite administrative

-  Carvin
-  Limite du projet

Source : BD TOPO ; cadastre Etalab ;
OpenStreetMap (2021)

Réalisation : VERDI Conseil Nord de France

VERDI

ANNEXE 8 : EVALUATION FACULTATIVE

Le projet concerne l'extension et la restructuration du magasin Intermarché de Carvin. Le parking sera réaménagé et l'ancien magasin ROADY sera démoli. Le bâtiment existant sera partiellement démoli et restructuré. De plus, la station-service sera réaménagée.

L'aménagement et la reconversion du site sont aussi l'occasion de moderniser son architecture en cohérence avec les bâtiments voisins.

Au regard du contexte et des éléments présentés ci-après, le projet s'insère dans son environnement et apporte une plus-value architecturale et environnementale par rapport à l'existant avec la création notamment d'important espaces verts.

1. LOCALISATION DU SITE

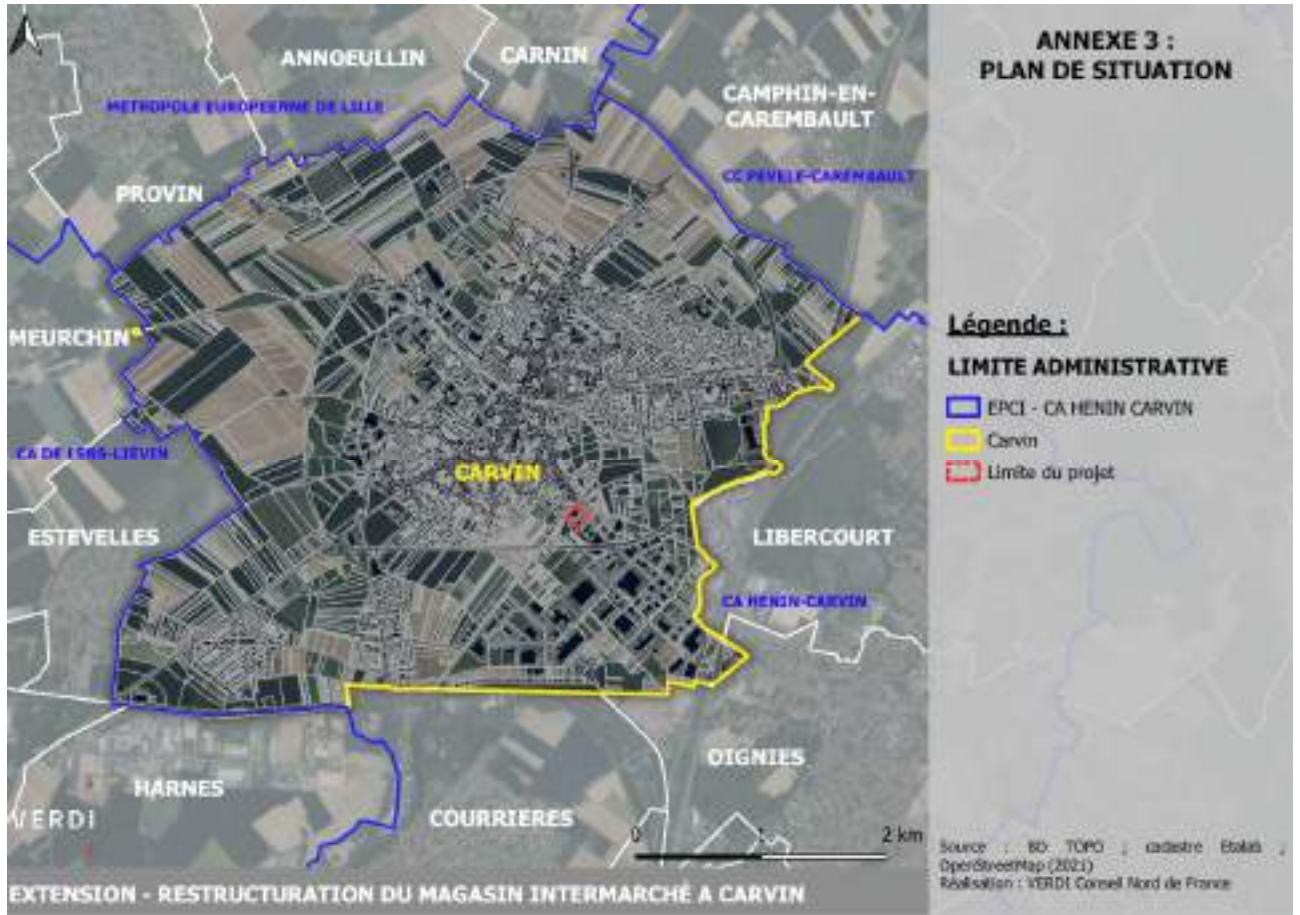
Situé rue du Vieux Château, le site (d'une emprise foncière d'environ 1,7 ha) se trouve à la jonction entre la zone résidentielle et la zone commerciale qui s'est développée de part et d'autre de la départementale D917.

Implantée en périphérie urbaine, cette zone est bordée au sud par d'autres enseignes commerciales et desservie par la départementale D916 rejoignant l'Autoroute A1 reliant au sud Hénin-Beaumont et Douai (A21) et au nord la métropole Lilloise ainsi que la Belgique. Au Nord, le projet jouxte une zone peu dense d'habitat individuel et semi-individuel connectée à la zone commerciale par la rue du Vieux Château.

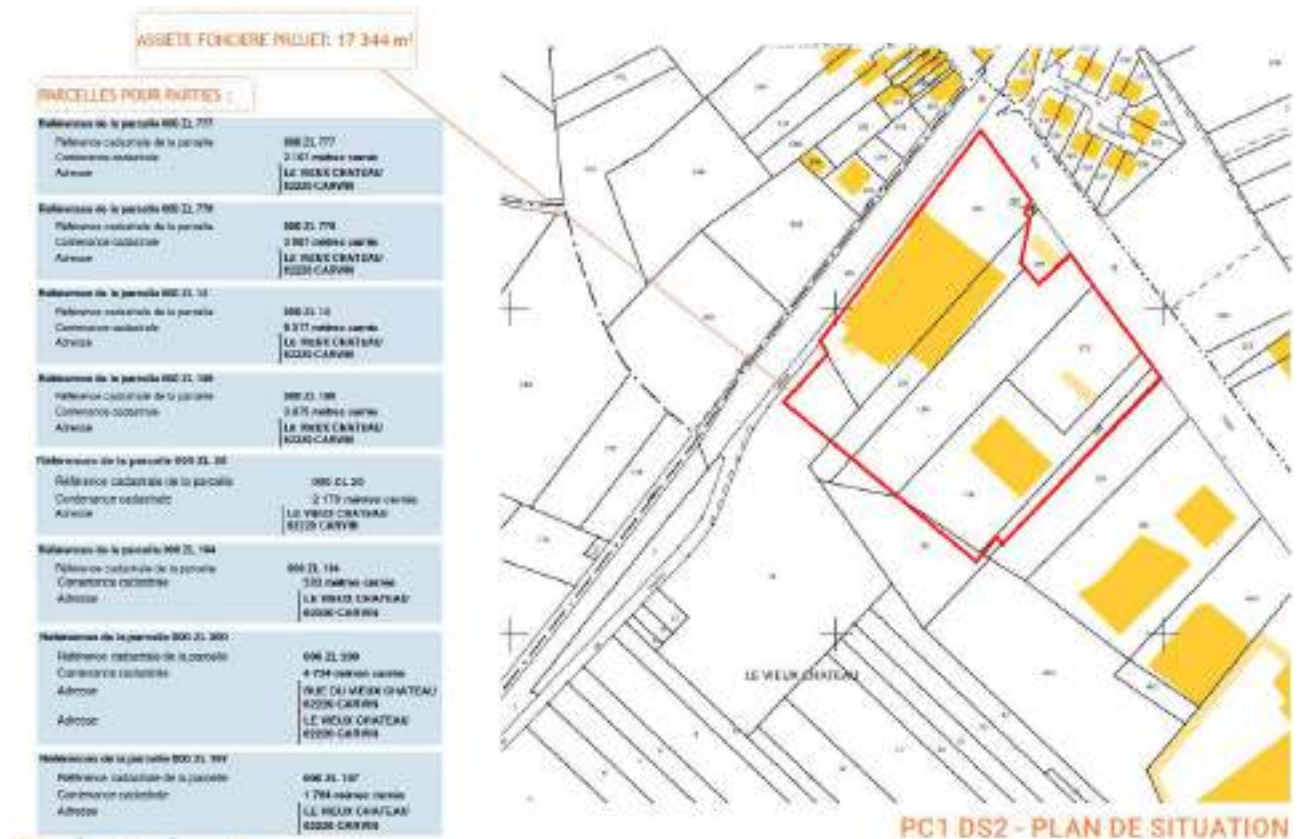
Le site, caractéristique des zones commerciales de périphérie est marqué par les infrastructures routières : autoroute, échangeur, route départementale et aires de stationnement.

Les espaces verts seront principalement structurés autour de la trame des parkings (ilots et têtes de files engazonnés et plantés d'arbres et d'arbustes), aux abords directs de l'Intermarché.

PLAN DE SITUATION



PLAN CADASTRAL



2. LE PROJET

L'objectif du projet est de requalifier l'entrée de ville de Carvin et d'offrir aux habitants un bâtiment adapté aux contraintes du site, mieux connecté et répondant à la demande actuelle. Il réconcilie également le site avec son quartier et son territoire par un aménagement de qualité assurant l'intégration du site dans son environnement.

L'idée principale du projet consiste donc à réconcilier le site avec les quartiers environnants et leurs habitants pour en faire un pôle attractif et dynamique. Pour cela, il a été repensé sur la base d'une trame structurante visant à apporter de la fonctionnalité, tout en intégrant les modes doux de déplacement. Cette trame est redéfinie à partir de la trame structurelle l'Intermarché existant et celle de la future extension.

Le projet prévoit :

- Le déménagement du magasin Intermarché vers un nouveau bâtiment d'une surface de vente de 1 999m², associé à la démolition partielle et à la restructuration de l'espace.
- L'aménagement d'un drive pour l'Intermarché
- La démolition totale du magasin ROADY.
- Le réaménagement de la station-service.
- L'aménagement de cour de services.
- L'aménagement d'un parking de 146 places et d'une aire de livraison
- Création d'une nouvelle voie logistique depuis la rue du Vieux Château afin de créer un nouvel accès pour les clients, les véhicules de livraison et de secours.



Surface de plancher :

SDP existante= 3 680,2 m²

SDP créée= 1 962,7 m²

SDP créée par changement de destination= 969,9 m²

SDP supprimée par changement de destination = 215,3 m²

SDP totale = 4 673m²

Nombre de stationnement

Avant réalisation du projet = 120

Après réalisation du projet = 146

Le projet prévoit l'aménagement d'un parking totalisant 146 places dédiées à la clientèle et au personnel dont:

- 143 places en places parking standard, perméables

Parmi ces places 22 places seront pré-équipées pour la recharge électrique

- 8 places perméables seront équipées pour la recharge des véhicules électriques.

Parmi ces places, 1 sera accessible aux personnes à mobilité réduite

- 3 places PMR imperméables

- 4 places Familles perméables

Seront prévus également :

- 10 places de vélos minimum

- 11m² pour les 2 roues motorisées

Une aire de livraison sera aménagée pour le déchargement et stationnement des véhicules de livraisons.

Accès:

Actuellement, l'accès des véhicules légers (VL) et livraisons au site et au parking se fait par une seule entrée/sortie, rue du Vieux Château à l'est du bâtiment. Le projet prévoit de déplacer cette entrée/sortie au sud du bâtiment.

Espaces verts /Végétalisation :

Sur le site à l'heure actuelle aucun arbre n'est planté. Il dispose seulement de petits espaces enherbés.

Le projet prévoit l'utilisation d'espèces locales pour la végétation, adaptées au milieu et au paysage, ce qui favorisera la diversité de la faune locale.

Le projet prévoit ainsi la plantation de 76 arbres soit 1 arbre pour 2 places de parkings (réglementation du PLU)

L'infiltration des eaux pluviales est une priorité. Néanmoins, au regard des perméabilités mises en évidence, il n'est pas possible de respecter les temps de vidange de la CAHC. Pour infiltrer les eaux pluviales, plusieurs solutions sont envisagées : structures réservoirs sous les places de parking ariennes et bassins paysagers pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

3. RISQUES ET NUISANCES

A. Risques naturels :

La commune de Carvin:

- présente un risque sismique faible
- présente un enjeu modéré au retrait et gonflement des argiles
- La commune de Carvin n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

B. Risques technologiques

Le projet n'est pas concerné par de risques technologiques.

4. BIODIVERSITE

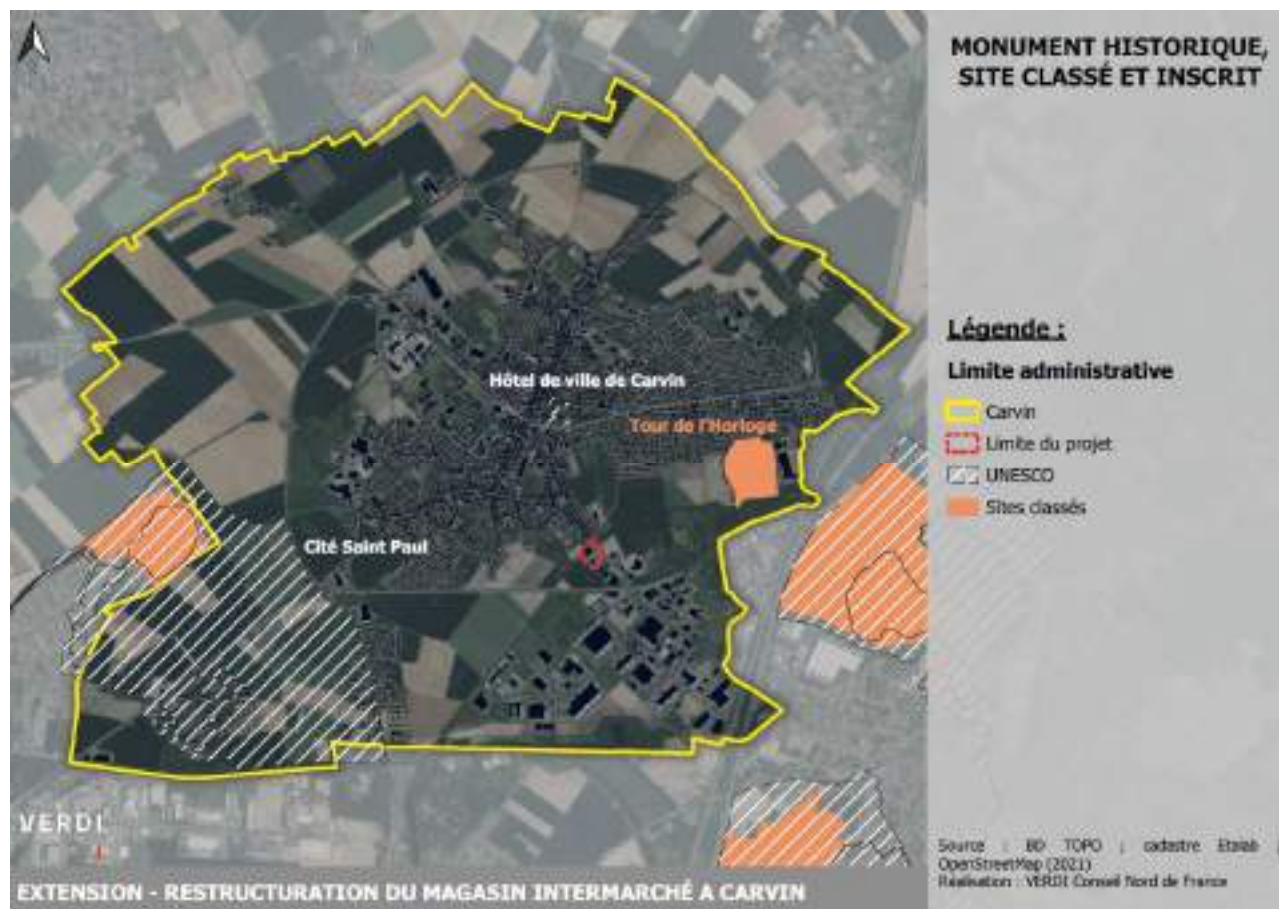
Aucun zonage d'inventaire ou de protection n'est présent sur l'emprise du projet.

5. ZONE A DOMINANTE HUMIDE

Le site n'est pas situé en zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie.

6. MONUMENT HISTORIQUE, SITE CLASSE ET INSCRIT

Des sites classés à l'UNESCO sont répertoriés sur la commune comme la "Cité Saint Paul" 2 km du site et "Hôtel de ville de Carvin". A 1 km du site. Le projet se trouve aussi à 1km du site classé "Tour de l'Horloge".



7. ECONOMIE / EMPLOI

Le projet d'extension et de restructuration va générer de nouveaux emplois et conforter l'activité existante sur la zone de l'Intermarché Carvin. La phase de chantier sera également source d'emplois pour les entreprises du secteur.

8. ACCESSIBILITE

Le site est desservi par les transports en commun du réseau Tadao. L'arrêt le plus proche est « Vieux Château » de la ligne 47. Un départ est prévu environ toutes les 30 minutes. Ce bus relie les communes de Carvin, Libercourt et Oignies.

D'autres lignes s'arrêtent dans la commune de Carvin mais elles ne desservent pas le site :

- Ligne B5 Libercourt Gare – Lens Gare
- Ligne 15 Carvin Eglise – Courcelles-Lès-Lens ZA
- Ligne 39 Carvin Pont de Grès – Lens Béhal-Jean Zay
- Ligne 53 Carvin Eglise– Hulluch Fosse

Le site est facilement accessible en voiture aussi avec la sortie d'A1 qui se situe à 1 km 45 à l'est du site et de 350 m de la départementale D917.

De plus, la rue Vieux Château (RD165) dispose d'une piste cyclable.

SITUATION - ACCESSIBILITÉ



EXTENSION - RESTRUCTURATION DU MAGASIN INTERMARCHÉ À CARVIN - Source : AVANTPROPOS ARCHITECTES

9. CONCLUSION

Au regard du contexte décrit dans le CERFA du cas par cas et des éléments présentés ci-après, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale:

En effet, le site est actuellement déjà artificialisé. Avec le projet, la surface imperméabilisée sera moindre qu'actuellement.

Le projet se situe en entrée de ville et participe à la requalification de l'entrée de ville. L'accès au terrain se fera par une allée créée en limite de la parcelle voisine, celle du SUBWAY et de BASICFIT.

L'entrée/sortie des véhicules clientèle et livraison pourra être mutualisé avec la parcelle qui se trouve au sud par rapport à notre terrain.

Le projet vise à offrir un bâtiment adapté permettant une totale intégration.

Le projet s'articule donc autour de 4 axes :

- Une IMPLANTATION OPTIMISEE et UNE REPONSE ADAPTEE vis-à-vis des contraintes du site, de ses connexions urbaines, mais également du PLU

- Un PARTI PAYSAGER et UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE en adéquation avec les préconisations urbaines et répondant à la volonté de créer un réel travail paysager de qualité,

- Une FONCTIONNALITE intégrant les modes doux de déplacement,

- Une QUALITE DU BATI assurant une parfaite intégration de l'architecture dans son environnement et une parfaite adéquation avec les demandes du programme.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture du nouveau magasin INTERMARCHE.

8 places rechargement électrique seront prévues sur le parking Le projet présente un bâtiment commercial qui se déroule le long des limites au nord du site en définissant un retrait paysager systématique. La perception depuis l'espace public de la qualification « verte » du site est ainsi améliorée par rapport à l'existant. La disposition du volume met en valeur une perméabilité visuelle importante depuis la rue vers le parking végétalisé.


Cette volonté paysagère est renforcée par l'insertion de bassins paysagers ainsi que par la plantation de 76 d'arbres. L'ensemble des espaces libres entre les places de parkings et le magasin Intermarché est dévolu à des essences locales. L'utilisation d'espèces locales pour la végétation, adaptées au milieu et au paysage, favorisera la diversité de la faune locale.

L'infiltration des eaux pluviales sera privilégiée. Néanmoins, au regard des perméabilités mises en évidence, il n'est pas possible de respecter les temps de vidange de la CAHC. Pour infiltrer les eaux pluviales, plusieurs solutions sont envisagées : structures réservoirs sous les places de parking ariennes et bassins paysagers pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Le projet visera à valoriser au maximum les eaux pluviales si possible et à éviter la saturation du réseau.

Le projet s'intègre dans son environnement urbain et est facilement accessible en transport en commun. Il prend en compte les différentes contraintes du site, aussi bien techniques qu'environnementales.

Document ci après

M. Girard de Varsson



DOSSIER : C451 CARVIN
DATE : 06/2023
REF : 1.03_Notice descriptive archi_PC4_ind2_2022 0203

OBJET : **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RESTRUCTURATION DU MAGASIN EXISTANT ET CONSTRUCTION NEUVE EN EXTENSION**

Notice architecturale PC4

PRESENTATION DU PROJET

Le projet se situe sur la commune de CARVIN (62 215), rue du vieux Château, à l'emplacement du magasin INTERMARCHE existant.

Le site est actuellement occupé par le magasin « INTERMARCHE » et son parking (107 places), une station de lavage de voiture « SUPERJET », un centre auto « ROADY », son parking (8 places) et sa station-service.

La présente notice architecturale concerne la restructuration du magasin Intermarché existant et la construction d'extensions neuves.

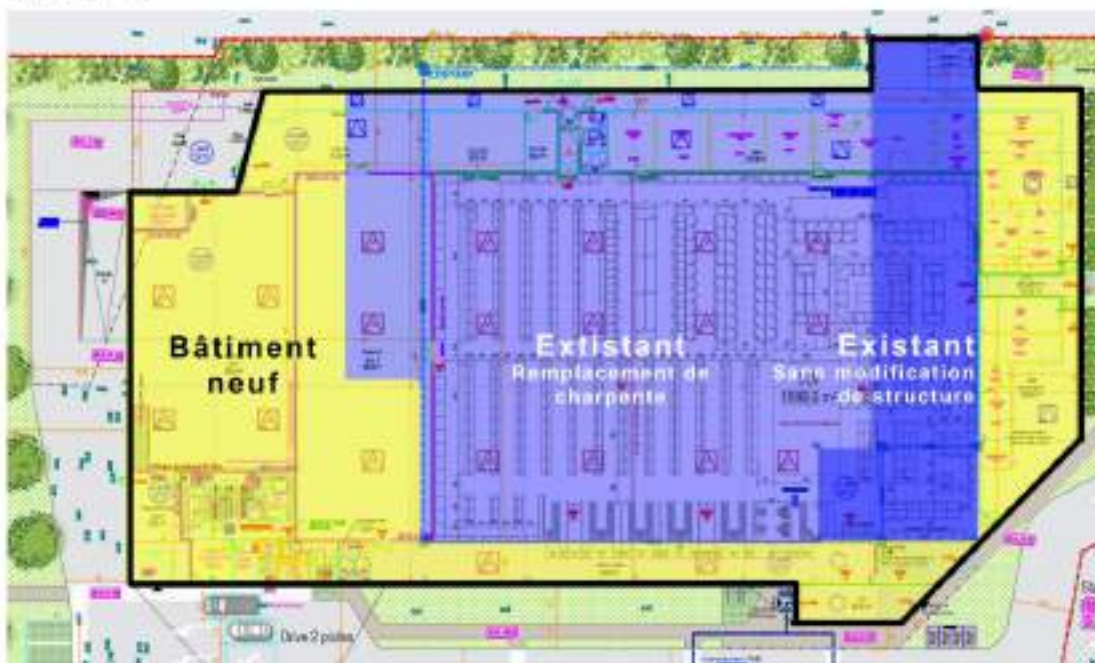
Plus précisément, le présent projet prévoit :

- La démolition totale du magasin ROADY
- Une démolition partielle de l'existant (locaux techniques à l'arrière du magasin et une faible surface de vente).
- La restructuration de l'Intermarché existant avec remplacement de la charpente sur une partie du bâtiment
- La construction d'extensions (labos, arrière caisse et réserves)
- L'aménagement d'une cour de livraison
- L'aménagement d'un piétonnier
- L'aménagement d'un parking de 146 places dont 126 places pour la clientèle

Démolitions :



Projet :



L'intermarché restructuré, comportera

- Une surface de vente de 1999.3m²
- Un drive
- Des locaux code du travail en RDC et en étage (R+1)

Le projet se situe en entrée de ville et participe à la requalification de l'entrée de ville. L'accès au terrain se fera par une allée créée en limite de la parcelle voisine, celle du SUBWAY et de BASICFIT.

Le projet vise à offrir un bâtiment adapté permettant une totale intégration.

Le projet s'articule donc autour de 4 axes :

- Une IMPLANTATION OPTIMISEE et UNE REPONSE ADAPTEE vis-à-vis des contraintes du site, de ses connexions urbaines, mais également du PLU
- Un PARTI PAYSAGER et UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE en adéquation avec les préconisations urbaines et répondant à la volonté de créer un réel travail paysager de qualité,
- Une FONCTIONNALITE intégrant les modes doux de déplacement,
- Une QUALITE DU BATI assurant une parfaite intégration de l'architecture dans son environnement et une parfaite adéquation avec les demandes du programme.

L'architecture du projet est en lien avec les bâtiments voisin récemment construits. Les matériaux de façade sont :

- * le bardage bois ajouré
- * le bardage métallique nervuré, ton gris clair
- * le bardage métallique lisse, avec incrustation de lames brillantes
- * le verre pour les murs rideaux
- * du bardage composite type équitone pour le auvent drive

Ainsi le projet trouvera sa cohérence autour des associations suivantes :

Le BOIS, LE BARDAGE METALLIQUE, UNE ALTERNANCE DE BRILLANCE ET DE MAT, ET LES TONS GRIS.

LE RESPECT DU PLU :

Le projet se situe en zone UI et AU2a. Il s'agit d'une zone urbaine principalement destinée aux activités peu nuisibles et de commerces.

Les parcelles concernées sont : 000ZL14, 000ZL194, 000ZL196, 000ZL197, 000ZL198, 000ZL200, 000ZL26, 000ZL777, 000ZL776

Ces parcelles sont concernées pour partie, car la demande de permis vaut division.

L'assiette foncière du projet est de 17 344 m².

LES ACCES ET VOIRIES

(Art.03)

L'entrée/sortie existante d'Intermarché existant sera déplacée plus au sud.

L'entrée/sortie des véhicules clientèle et livraison se fera depuis la rue du vieux château (6m de large).

Cet accès pourra être mutualisé avec la parcelle qui se trouve au sud par rapport à notre terrain. De façon à desservir la zone AU2a.

Le projet prévoit l'aménagement d'un parking de et d'une aire de livraison.

RESEAUX DIVERS

(Art 04. Desserte des terrains, Art 05. Superficie minimale du terrain)

Le projet sera raccordé sur les différents réseaux publics : Eau Potable, Assainissement, Gaz, Electricité, Télécoms.

Les EP seront infiltrées autant que possible à la parcelle.

Le projet sera branché aux réseaux d'assainissement collectif, il n'aura donc pas de contrainte.

IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX VOIES ET AUX EMPRISES PUBLIQUES

(Art 06.)

Les bâtiments sont édifiés à au moins 10m par rapport à la rue du vieux Château (RD165).

Le projet est bien édifié à une distance d'au moins 5m par rapport à l'alignement des voies et emprises publiques ; notamment par rapport au « chemin rural dit chemin latéral ».

IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

(Art 07. Et Art.08)

En zone Ui :

- Le bâtiment créé est implanté à plus de 5m des limites séparatives.
- Le bâtiment mesure 8.20m au plus haut et respecte bien le recul de $L=H/2$.
- La station-service et le bâtiment sont bien séparés de plus de 5m

Pour la zone AU2 :

- Pas de constructions dans cette zone

EMPRISE AU SOL

(Art.09)

Le total de surfaces imperméabilisées y compris bâtiment, installation, aire de stationnement et desserte ne peut excéder 60%.

Le total de la surface imperméable n'excède pas 10 106.4 m² sur l'unité foncière.

Le total de la surface imperméable n'excède pas 9818.6 m² sur la zone AU2a

Le total de la surface imperméable n'excède pas 587.3 m² sur la zone Ui

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

(Art.10)

Les bâtiments seront en rez de chaussée avec une partie en R+1 pour les locaux administratif (non accessible au public).

Les acrotères auront des hauteurs variables avec une hauteur max de 8.20m.

Le projet respectera ces hauteurs maximums et ne les dépassera pas, sauf raison technique constructive indispensable.

ASPECT EXTERIEUR

(Art 11.)

L'ensemble des façades seront toutes traitées avec soin. Les matériaux utilisés seront:

- Un bardage bois type mélèze en lames verticales.
- Un bardage métallique nervuré, en pose horizontale, teinte gris clair avec incrustation de lames inox
- Des menuiseries extérieures et murs rideaux de teinte gris clair.

Les façades principales seront largement vitrée et traitées avec soin.

Les entrées seront intégrées dans des ensembles vitrés avec vitrophanie PMR.

Les enseignes seront intégrées au volume des constructions, elles ne dépasseront pas 1/6 de la surface des façades.

Il n'y aura pas de clôture. Le long des limites seront plantées : haies, plantes rampantes...

De manière générale, le projet propose un aménagement soigné des abords du bâtiment.

STATIONNEMENTS

(Art 12.)

Le projet prévoit l'aménagement d'un parking totalisant 146 places dédiées à la clientèle et au personnel dont:

- 143 places en places parking standard, perméables

Parmi ces places 22 places seront pré-équipées pour la recharge électrique

- 8 places perméables seront équipées pour la recharge des véhicules électriques.

Parmi ces places, 1 sera accessible aux personnes à mobilité réduite

- 3 places PMR imperméables

- 4 places Familles perméables

Seront prévus également :

- 10 places de vélos minimum

- 11m² pour les 2 roues motorisées

Une aire de livraison sera aménagée pour le déchargement et stationnement des véhicules de livraisons.

ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

(Art 13.)

Les végétaux plantés seront d'essence locale.

Ils seront en concordance avec les prescriptions du PLU :

- Hêtre, Chêne pédonculé, châtaigner, Aulne glutineux, Frêne commun, merisier, érable sycomore, tilleul à petites feuilles, charme, coudrier, saule marsault, érable champêtre, cornouiller mâle et sanguin, prunellier, aubépine, houx, viorne obier, fusain d'europe.

Le projet prévoira la plantation d'au moins 76 arbres (1 pour 2 places de parking) répartie harmonieusement sur l'ensemble du terrain.

Les essences suivantes sont envisagées et compatibles avec les bassins de rétention :

Chêne pédonculé, Aulne, Frêne commun, Tilleul, Saule, Erable champêtre, Cornouiller sanguin, Viorne obier, fusain.

ENERGIES RENOUVELABLES

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture du nouveau magasin INTERMARCHE.
8 places rechargement électrique seront prévues sur le parking